

Corps ancien mais malléable

Dans cette commune de 800 habitants où l'identité villageoise revêt une acuité toute particulière, le projet de refonte d'une ancienne ferme située au cœur du bourg pour la transformer en mairie, s'est imposée logiquement. L'équipe municipale, de concert avec l'architecte Denis Perret, a souhaité rehausser la présence de cet élément patrimonial pour en faire un marqueur central de la vie communale. La place ainsi qu'une grange adjacente, transformée en bou-

langerie, ont aussi été dans le même temps remis en cohérence avec l'édifice central de façon à réaffirmer un cœur de village à la fois vivant et relié à son histoire. Un projet qui, s'il reste modeste à l'échelle du bourg, a l'intelligence de jeter des ponts entre les époques et d'anticiper l'avenir : l'agencement a aussi intégré les possibilités d'aménagement et d'extension futurs du bâtiment. Malgré son corps ancien, le sujet n'a rien perdu de sa souplesse.

mots clés

équipement public
espace public
réhabilitation et restructuration
bois

adresse

289 route de Noverry
74520 Jonzier-Épagny

Jonzier-Épagny



RÉHABILITATION D'UNE ANCIENNE FERME EN MAIRIE À JONZIER-ÉPAGNY

MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE JONZIER-ÉPAGNY

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
ARCHITECTE - DENIS PERRET
ÉCONOMISTE - EIC²
BET STRUCTURE - GMS
BET FLUIDES - FRADET

SURFACE UTILE:
107,6 m² (BOULANGERIE)
75,5 m² (LOGEMENT BOULANGERIE)
253 m² (MAIRIE)

SURFACE DE PLANCHER:
228,2 m² (LOGEMENT + BOULANGERIE)
337,9 m² (MAIRIE)

COÛT DES TRAVAUX
TRANCHE BOULANGERIE : 491 600 € HT
TRANCHE MAIRIE : 971 000 € HT

COÛT DE L'OPÉRATION (HORS FONCIER)
1 755 120 € TTC

DÉBUT DU CHANTIER : JUILLET 2012
LIVRAISON : JUIN 2014
MISE EN SERVICE : JUIN 2014



L'ancienne ferme, typique du Genevois, avec sa couverture en tuiles largement débordante n'a donc subi que très peu de modifications en ce qui concerne son apparence extérieure. La géométrie a été strictement respectée et le travail a essentiellement consisté, sur trois des quatre murs (la façade avant, ouverte à l'ouest vers la place, ainsi que les deux façades latérales) à révéler le corset de pierres ainsi que les ouvertures anciennes. Les encadrements en molasse, en calcaire (la pierre locale) ainsi qu'en granit ont ainsi été simplement nettoyés et les enduits rénovés. Quant aux ouvertures initiales, elles ont aussi été conservées telles quelles. Les seules modifications sur ces plans ont consisté à créer deux ouvertures au nord pour garantir des entrées de lumière vers la circulation intérieure. Quant aux deux percements opposés servant autrefois à la ventilation du fenil (murs pignon nord et sud), ils ont été simplement occultés avec des grilles pare-pluie et équipés d'un système d'aération.

Cube en mélèze

Le principal changement apparent vient en réalité de la façade est qui s'ouvre, à l'opposé de la rue, vers scènes champêtres et forestières. Cette façade était autrefois encombrée d'une extension maçonnée de faible qualité qui a cédé la place à un volume bardé de mélèze reprenant les mêmes proportions et répondant aux besoins du programme. Cette extension couverte en zinc, en écho aux anciens appentis de la commune, abrite en effet la salle du conseil qu'elle ouvre de plain-pied vers le grand paysage via un large bow-window. Sur cette partie arrière, l'angle sud-est du "cube en bois" a été calé en limite maximum de la propriété voisine grâce à une astuce : un porte-à-faux qui garantit le retrait tout en servant d'abri pour un escalier menant à une salle autonome.

Emblème retrouvé

La puissance évocatrice du bâtiment rénové, redevenu emblème du cœur de village, se trouve soulignée par l'aménagement à la fois sobre et élégant du parvis. Recouvert de béton désactivé, il est aussi décoré de galets noirs qui marquent les bordures. Les cheminements ont été matérialisés sous la forme de lignes en béton noir (teintées dans la masse), un genre de code-barres qui identifie les accès.

Entre ces éléments de modernité tissés

de manière habile et discrète, et la trame ancienne, l'architecte ne tranche pas, en quête d'équilibre plus que de confrontation. Face à la place, le sas d'entrée vitré vient ainsi servir le confort thermique du bâtiment tout autant que le discours historique, comme une mémoire retransposée du pont de la grange ancienne qui servait autrefois d'espace tampon entre le monde extérieur et le volume abrité. Un temps confiné, le visiteur n'en est que davantage happé, une fois cette zone tampon franchie, par le spectacle de la "grange" reconverte en vaste espace d'accueil et de distribution, dont la volumétrie est restée conforme à l'origine. À la différence près que les nouvelles ouvertures, bow-window et fenêtres au nord, viennent aujourd'hui éclairer ce vaste espace par ailleurs réchauffé par des tissages en carreaux bois (avec feutre acoustique), l'emploi du chêne (circulations, plaquages des portes, banque d'accueil) ainsi que des Leds intégrés. En prise directe avec le hall se trouve la zone d'accueil du public, et en retrait, le bureau du maire ainsi qu'au sud-est une kitchenette qui n'est séparée de la salle de conseil que par un meuble colonne. Celui-ci sert, côté pile, aux agapes post réunions, et côté face (grâce à son mur blanc) aux projections vidéo nécessaires à la bonne compréhension des affaires courantes. Une répartition de plain-pied qui a permis de minimiser le coût de l'opération. Les espaces servants, ascenseur, escalier, bureau des permanences ou sanitaires à l'étage, ont été remisés sur la façade nord susceptible de souffrir, malgré une isolation qualitative, des effets de la bise, ce vent froid mordant.

Anticipation

Au premier niveau, une passerelle métallique surplombe le hall d'accueil. Élément de desserte de cet étage, ce passage a aussi été conçu comme point d'appui d'une future passerelle qui viendrait relier le même niveau du bâtiment, situé au nord, par-delà le hall d'accueil, de façon à répondre ainsi à une éventuelle évolution de la charge municipale. L'emplacement d'un futur ascenseur a aussi été programmé dans cette optique. En vis-à-vis de la passerelle actuelle, la partie surplombant l'accueil a été aménagée d'un local professionnel assorti d'une kitchenette et de sanitaires avec un escalier indépendant (mobilisable, à l'avenir, comme escalier de secours). Soucieux du passé, l'architecte a également pensé à l'avenir de l'édifice. Entre racines et anticipation, le projet relie les âges et les usages.

CAUE
HAUTE-SAVOIE

L'îlot-S
7 esplanade Paul Grimault
bp 339
74008 Annecy cedex
Tél 04 50 88 21 10
Fax 04 50 57 10 62
caue74@caue74.fr
www.caue74.fr



Rédaction: Laurent Gannaz - novembre 2014
Photographies: CAUE 74
Conception graphique: Anthony Denizard, CAUE de Haute-Savoie



1



2



4



5

1 - Création d'une nouvelle place publique pour réaffirmer le cœur du village

2 et 3 - Salle du conseil et kitchenette

4 - Extensions des anciens bâtiments

5 - Intégration d'une aire de stationnement au projet d'aménagement

6 - Espace d'accueil et de distribution



3



6